

# TARIFS DE LA SCOLARITÉ 2018/2019

## FRAIS D'INSCRIPTIONS

- ✓ Droits d'inscription 250€ par famille lors de la première inscription
- ✓ Adhésion à l'association 80€ par an et par famille
- ✓ Frais de dossier 50€ par an et par enfant
- ✓ Caution 1 mois de scolarité par enfant

## FRAIS DE SCOLARITÉ

Frais de scolarité		Mensuels (en 12x)	Trimestriels (en 3x)	Règlement annuel (en 1x ; remise de 3%)
Temps plein	QF < 1000	360 €	1 440 €	4 190 €
	1000 < QF < 1350	390 €	1 560 €	4 540 €
	QF > 1350	420 €	1 680 €	4 890 €
Mi-temps	(uniquement enfants de 3 ans)	340 €	1 360 €	3 957 €

- ➔ Les frais de scolarité sont payables mensuellement, trimestriellement ou annuellement.
- ➔ En cas de règlement en une seule fois, une remise de 3% est appliqué sur les frais de scolarité.
- ➔ Pour bénéficier des frais de scolarité à tarifs réduits, la production d'une attestation de quotient familial (QF) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est demandée.
- ➔ Demande de mi-temps : nous contacter.

## CALENDRIER DE FACTURATION

Droits d'inscription  
Adhésion à l'association  
Frais de dossier  
Caution<sup>1</sup>

} Règlement **au moment de l'inscription**  
en Juillet au plus tard<sup>2</sup>

Règlement des frais de scolarité	
▶ Annuellement	Juillet
▶ Trimestriellement	Juillet, Novembre, Mars
▶ Mensuellement	Juillet à Juin

<sup>1</sup> La caution sera remboursée en fin d'année scolaire si tous les paiements sont à jour.

<sup>2</sup> Les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables en cas de désistement.